



BILAN ANNUEL 2025

**Des conventions et autres titres
d'occupation du domaine public**



SOMMAIRE

1. Préambule

2. Cartographie des conventions et titres d'occupation

2.1 Données générales

2.2 Type de contrat et montants des redevances

3. Produits / prestations proposés selon le type d'activité

3.1 Roulotte

3.2 Étalage

3.3 Marché forain

3.4 Occupation occasionnelle

3.5 Manifestation

4. Evolution financière sur N-3

5. Évolution des redevances sur l'année 2025

6. Cumul des redevances par type d'occupation

7. Évolution mensuelle des encaissements selon le type d'occupation

7.1 Roulotte

7.2 Étalage

7.3 Marché forain

7.4 Occupation occasionnelle

7.5 Manifestation

La Ville dispose d'espaces publics sur lesquels elle peut délivrer des temporaires d'occupation.

Ces occupations domaniales prennent la forme de différents types de contrats ou titres (administratifs, conventions d'occupation du domaine public, ...)

Elles obéissent aux principes régissant l'occupation du domaine public à savoir la non gratuité de l'occupation, le respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et le caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation.

Le présent bilan concerne l'ensemble des contrats et titres portant occupation du domaine public sur **l'année 2025**.

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques oblige à précéder d'une procédure de sélection préalable la délivrance d'un titre portant occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Les modalités de cette procédure de publicité et de mise en concurrence préalable qui doivent être mises en œuvre avant toute attribution d'une nouvelle autorisation sont décidées librement par la Commune, dans le respect des principes d'impartialité et de transparence. Ces dispositions s'appliquent pour tout type d'autorisation d'occupation du domaine public dès lors qu'elle est délivrée en vue d'une exploitation économique.

2. Cartographie des conventions et titres d'occupation

2.1 Données générales

En 2025, le service économique a géré divers contrats portant occupation du domaine public sous différents formes d'attribution :

- Autorisations dites permanentes (étalage, roulotte),
- Autorisations occasionnelles (fête des mères, fête des pères, Toussaint, St valentin)
- Autorisations pour les manifestations de la ville (semaine commerciale et artisanale, marché de Noël, fête de la musique)
- Autorisation d'occupation pour le marché forain.

TYPE DE CONTRAT (AOT)	NOMBRE DE CONTRAT	MONTANT REDEVANCE 2025
ROULOTTE	17	26 868,00 €
ÉTALAGE	28	19 820,00 €
MARCHE FORAIN	128	52 372,95€
OCCASIONNEL	36	5 555,00 €
MANIFESTATION DE LA VILLE	240	37 742,00 €
Totaux	449	142 357,95 €

3. Produits / prestations proposés selon le type d'activité

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

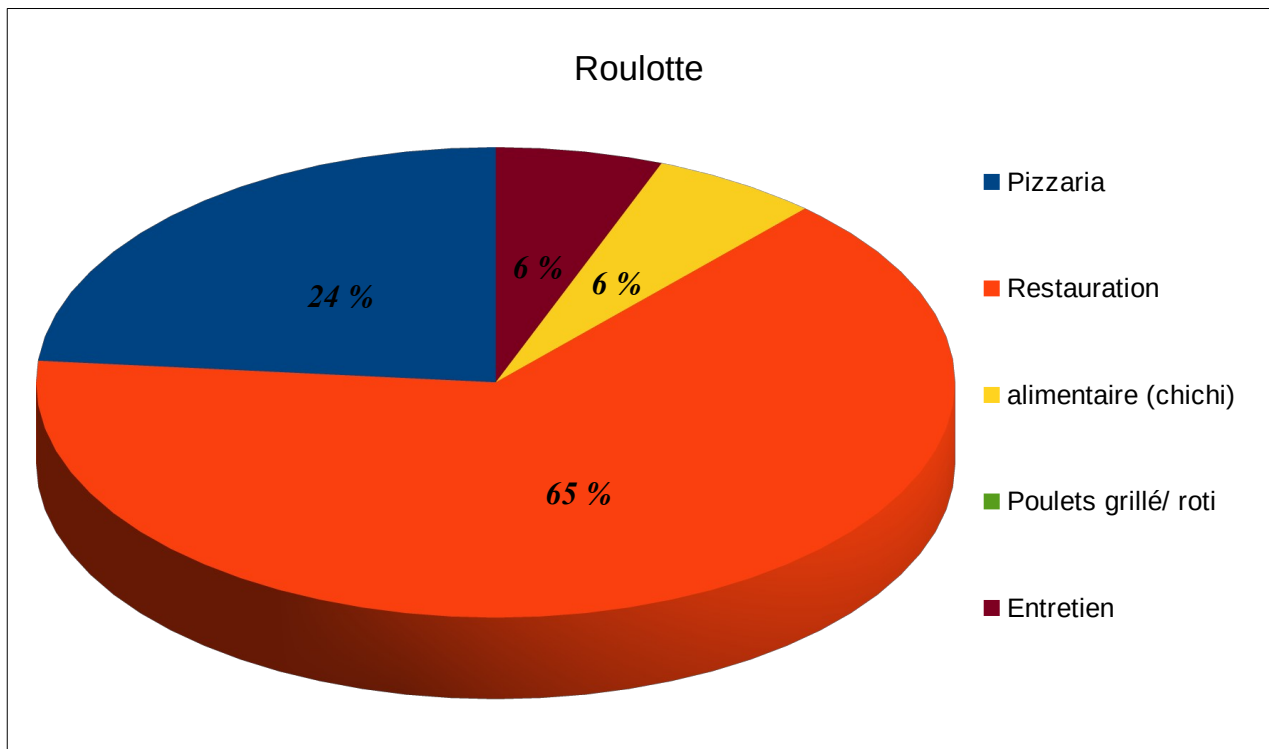
Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

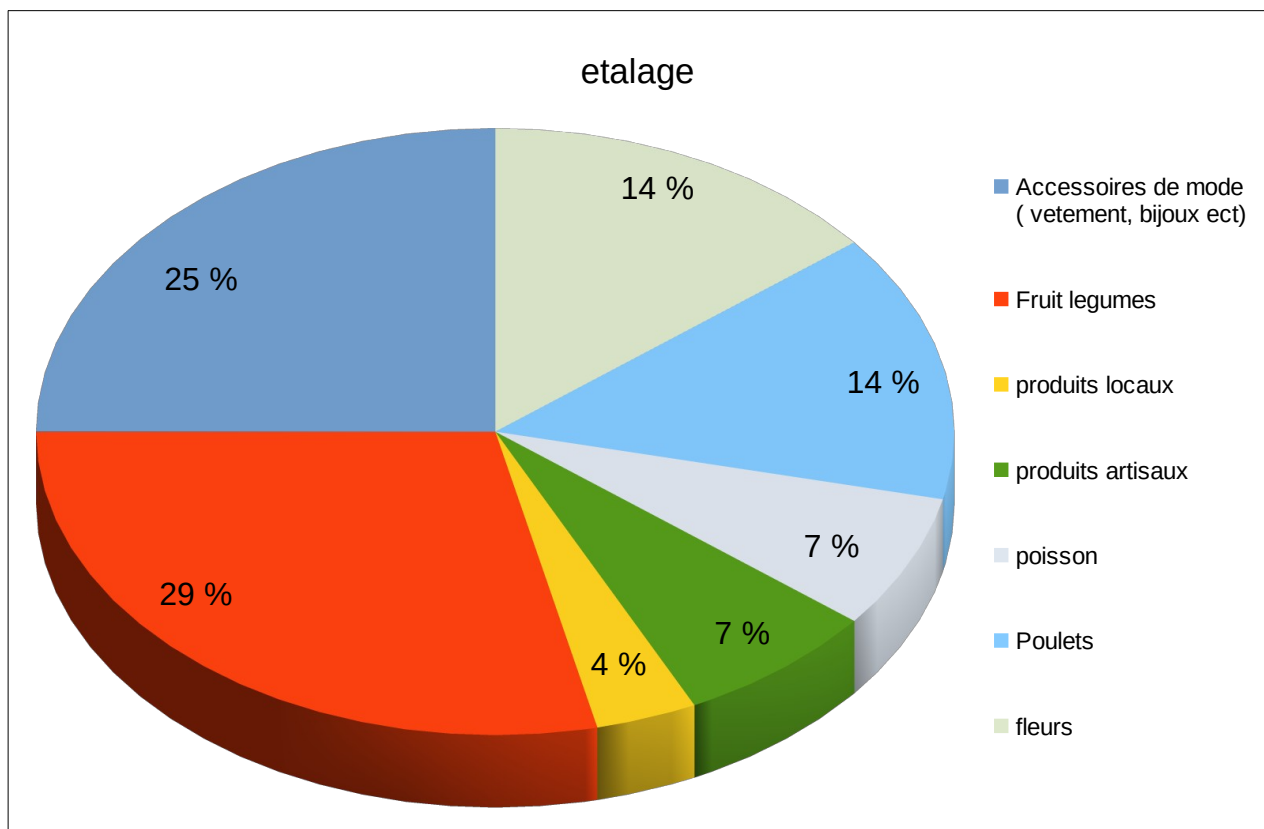


ID : 974-219740099-20260422-DCM260414_026-DE

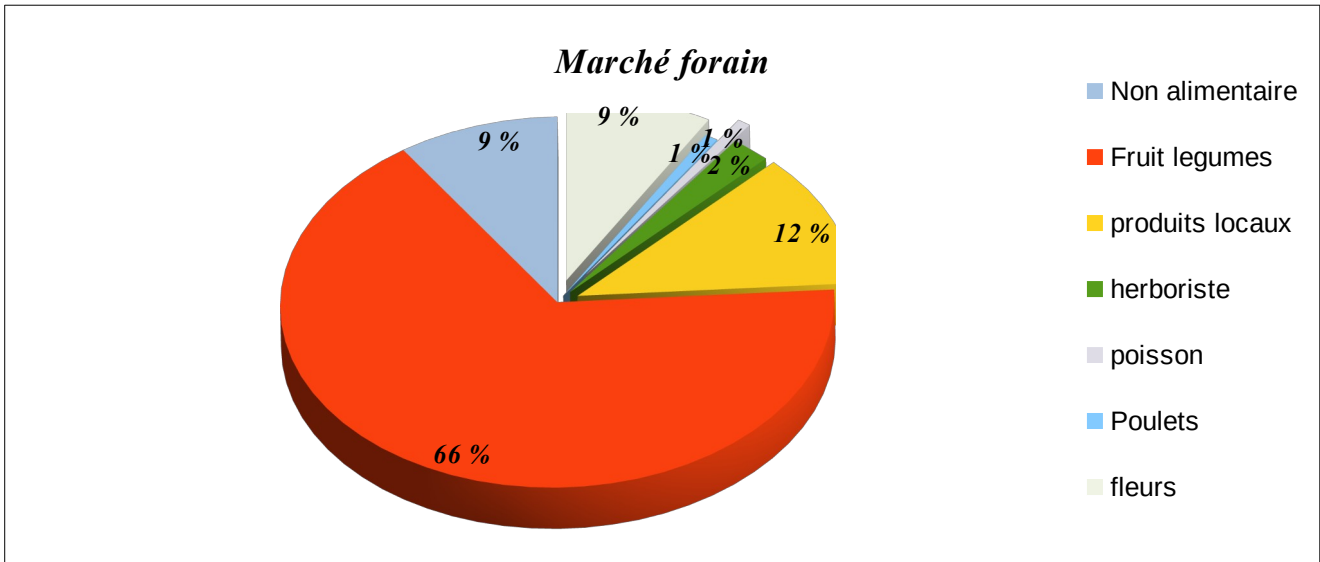
3.1 (Roulotte)



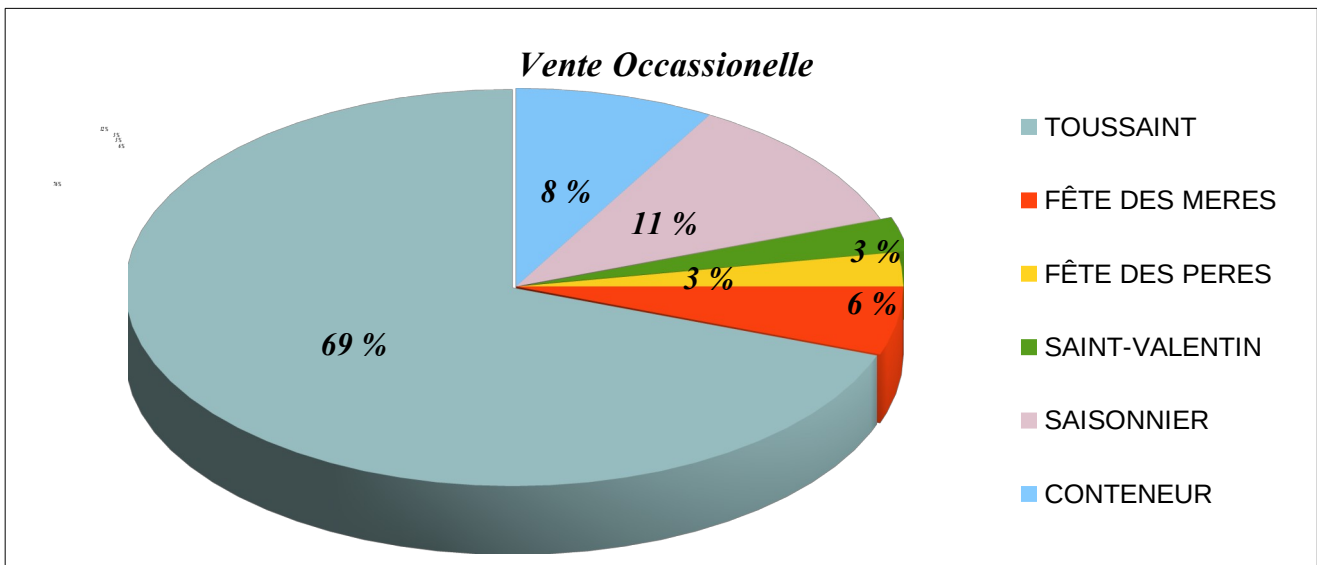
3.2 (Étalage)



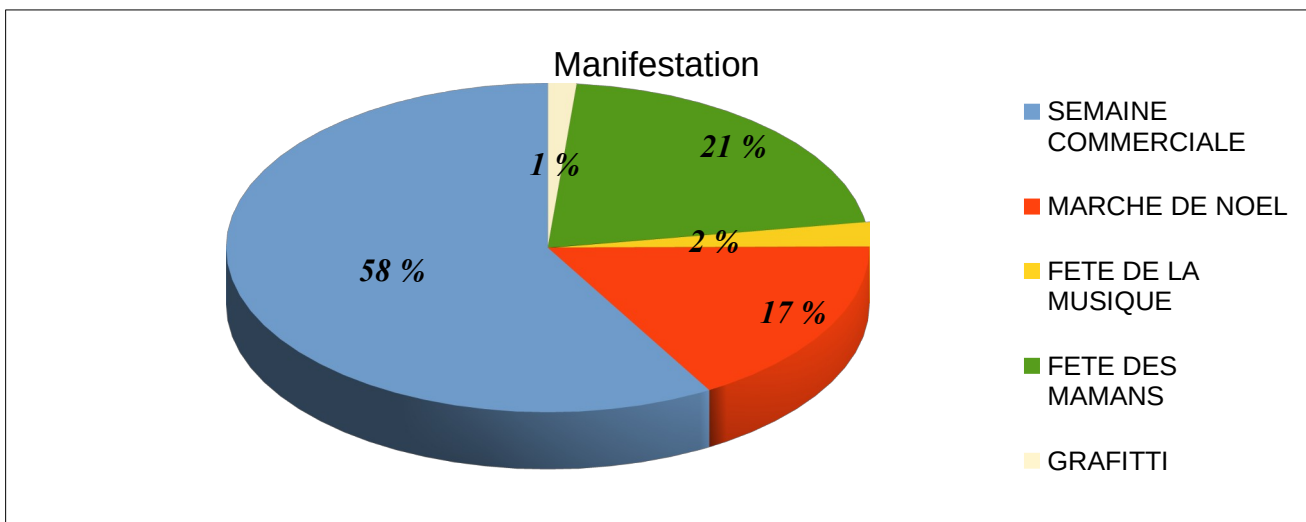
3.3 (*Marché forain*)



3.4 (*Occasionnelle*)

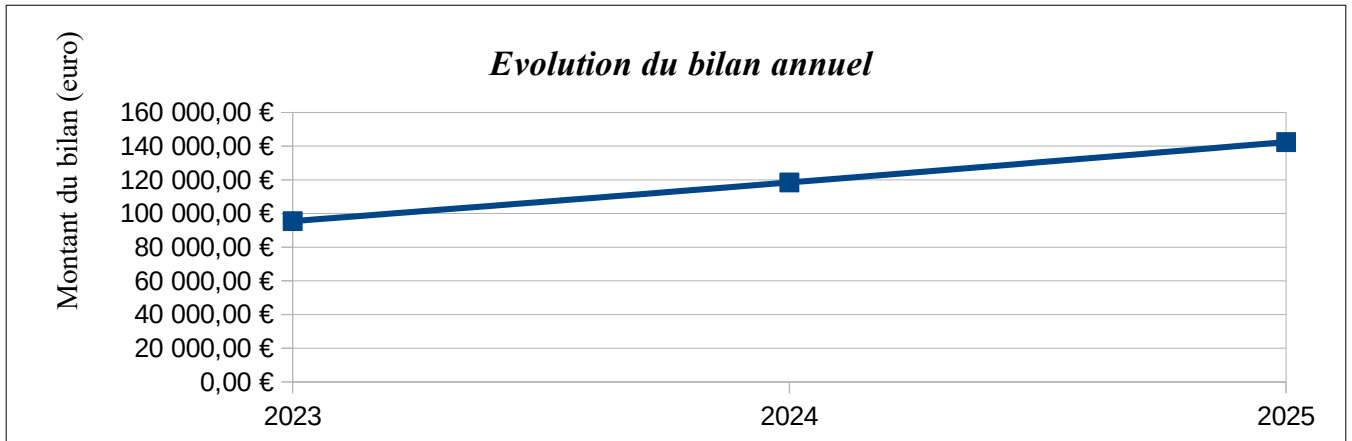


3.5 (*Manifestation*)



4. Evolution financière sur N-3

Année	montant du bilan (€)	Evolution (€)	Evolution (%)
2023	95 441,00 €	-	
2024	118 398,52 €	+22 957,52	+24,05%
2025	142 357,95 €	+23 959,43	+20,24%



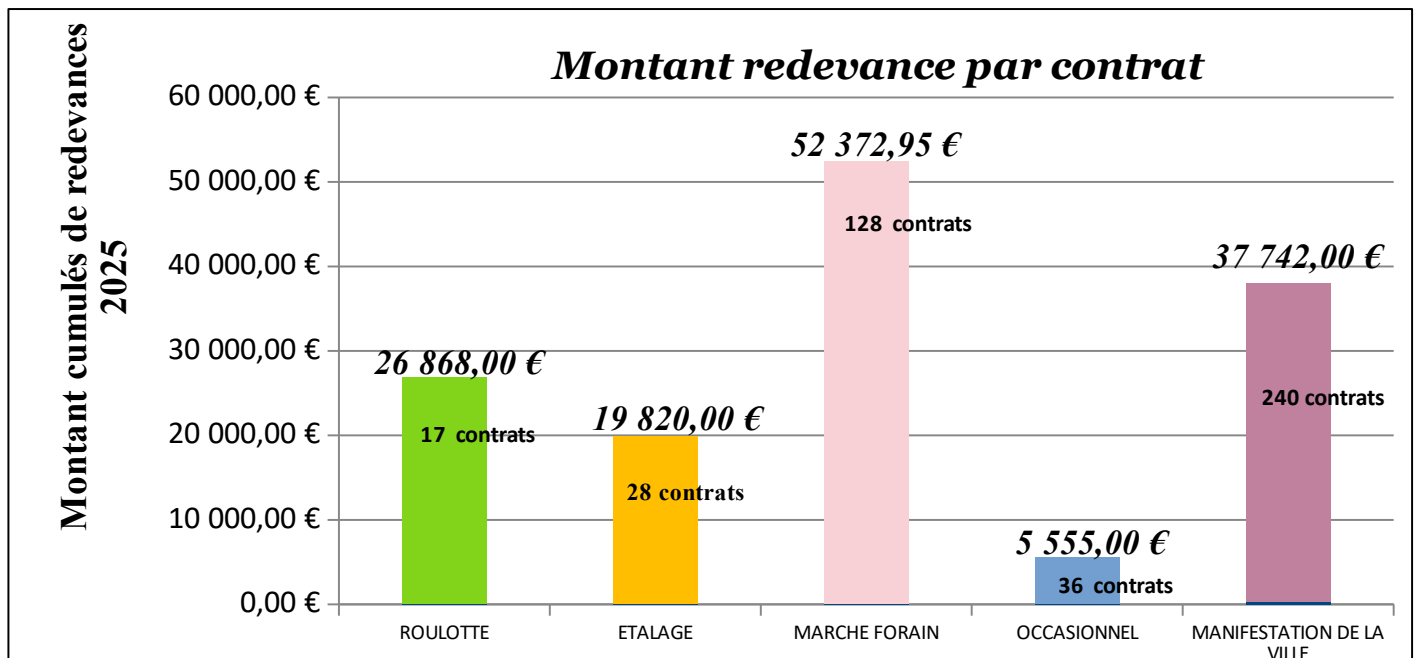
Entre 2023 et 2025, l'activité a connu une évolution globale positive, avec une hausse de **46 916,95 €**, soit une progression de **49,16 %**.

5. Evolution des redevances sur l'année 2025

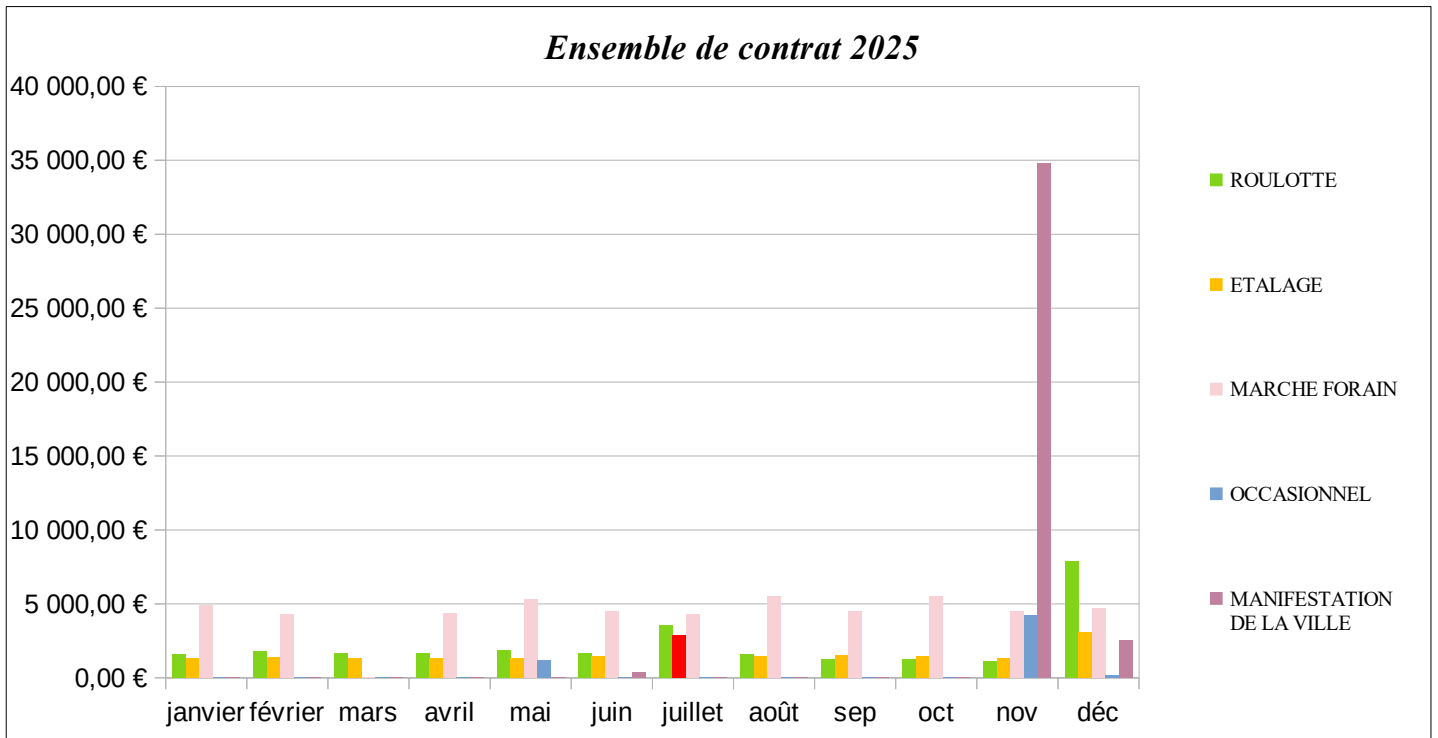
Les recettes issues des redevances enregistrent une hausse par rapport à l'exercice 2024, passant de **118 398,52 €** à **142 357,95 €**, soit une augmentation de **23 959,43 €**.

Cette évolution positive s'explique notamment par la diversification des manifestations organisées par la Ville, renforçant l'attractivité économique du territoire, ainsi que par une augmentation de la demande d'emplacements de la part des forains.

Elle est également le résultat d'un meilleur suivi et d'une optimisation des encaissements, ainsi que de la révision de la grille tarifaire.

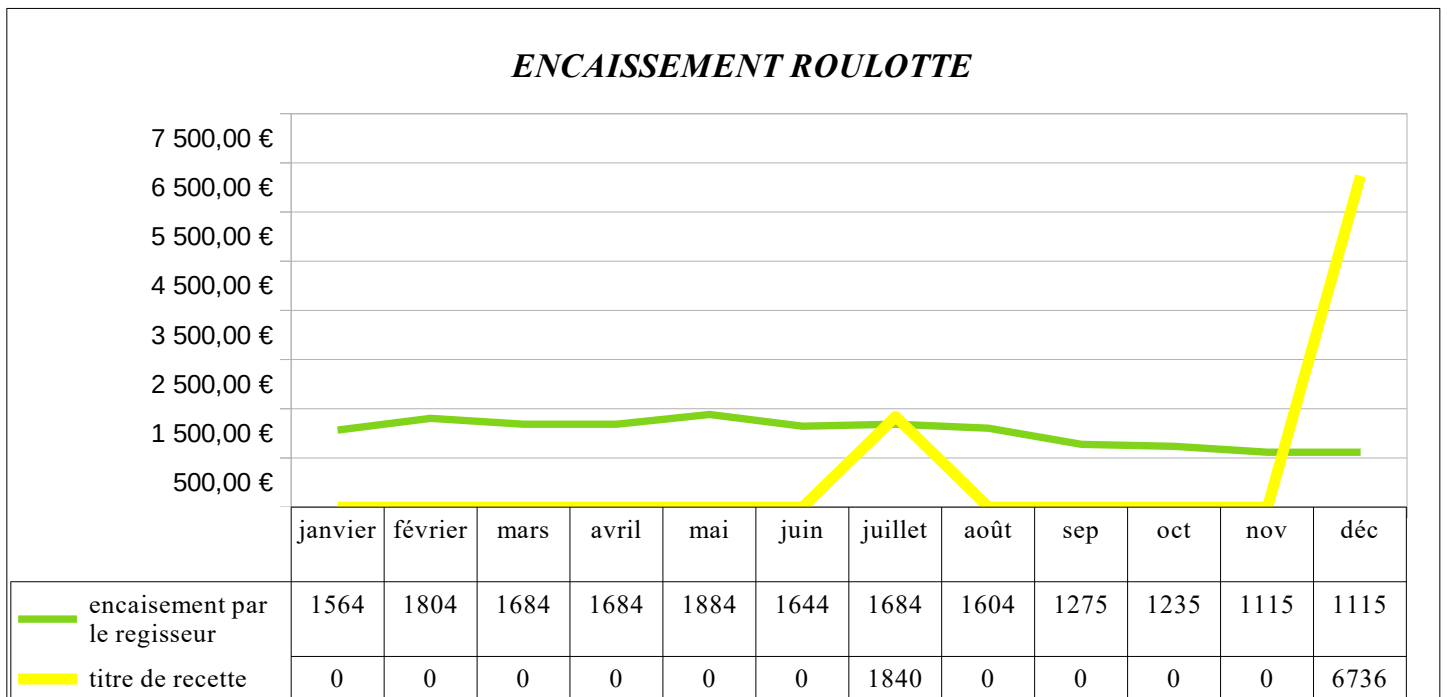


6. Cumuls des redevances par type d'occupation



7. Évolution mensuelle des encaissements selon le type d'occupation

7.1 Roulotte :



7.2 Étalage :

ENCAISSEMENT ETALAGE



	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sep	oct	nov	déc
encaissement par le regisseur	1300	1400	1340	1340	1340	1460	1460	1460	1500	1440	1320	1140
titre de recette	0	0	0	0	0	0	1400	0	0	0	0	1920

7.3 Marché forain :

ENCAISSEMENT MARCHÉ FORAIN



	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sep	oct	nov	déc
encaissement par le regisseur	4931,5	4268	0	4368	5290,5	4500	4319	5517,75	4468	5526,2	4466	4410
titre de recette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308

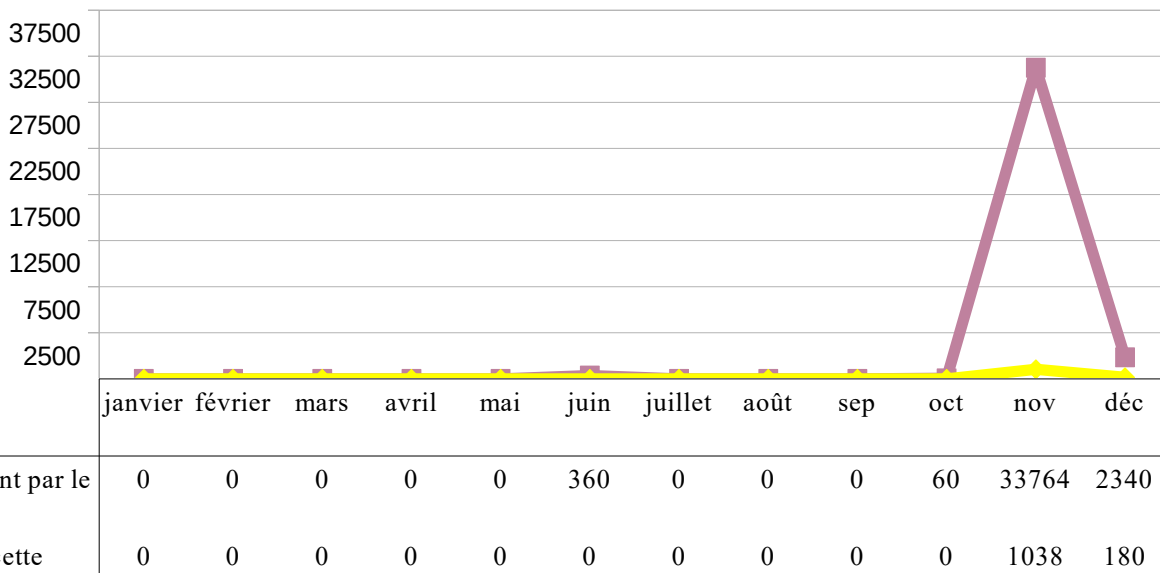
7.4 Occasionnelle :

ENCAISSEMENT OCCASSIONNEL



7.5 Manifestation :

ENCAISSEMENT MANIFESTATION





COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DCM260414_026	BILAN DES CONVENTIONS ET AUTRES TITRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC- ANNEE 2025- INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site de la ville le 17 avril 2026</p> <p>Que la convocation a été faite le 08 avril 2026</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>44</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>1</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>0</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>45</td></tr></table>	Présents :	44	Représentés :	1	Absents :	0	Total des votes :	45	<p>L'an deux mille vingt six, le quatorze avril le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p>ETAIENT PRESENTS : Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita</p> <p>ETAIENT REPRESENTES : Monsieur VOULAMALE Jismy</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	44								
Représentés :	1								
Absents :	0								
Total des votes :	45								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*
- *Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122-1, L2122-3 et L2125-1,*

I. CONTEXTE

La ville dispose d'espaces sur le domaine public sur lesquels elle peut octroyer des autorisations d'occupations permanentes ou temporaires.

Ces autorisations sont liées aux critères de non gratuité de l'occupation, du respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et au caractère temporaire, précaire et révocable de l'autorisation.

II. BILAN D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le rapport présenté est une information au conseil municipal, relatif au bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public sur l'année 2025.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant la tenue du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article unique :

- De prendre acte du rapport de présentation du bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public pour l'année 2025.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 21 AVR. 2026


Le Maire

Joé BEDIER